

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS**Code du produit:**

02301000,
02302000-230, 02302000-280,
02302090,
02302410,
02304000, 02304000-205, 02304000-280,
02305050,
02309410,
02313000

UFI: DUT3-P01S-H004-AV2J**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)**Emploi de la substance / de la préparation** entretien auto**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH
Münchener Straße 75
D-86633 Neuburg (Donau)
Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits
E-mail: erp@sonax.de
Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA
Maritzstr.47
CH-3401 Burgdorf
E-Mail: info@esa.ch
Tel. 03 44 29 00 21
Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence:**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07

Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

FR

Date d'impression : 12.02.2021

Numéro de version 9.00

Révision: 16.09.2020

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mercaptoacétate de sodium

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Solution aqueuse de tensides avec additifs**Composants dangereux:**

CAS: 367-51-1 EINECS: 206-696-4 Reg.nr.: 01-2119968564-24-xxxx	Thioglycolate de Sodium en solution (46%) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	25-<50%
CAS: 147170-44-3 Numéro CE: 931-333-8 Reg.nr.: 01-2119489410-39-xxxx	propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes Numéro CAS alternatif: 61789-40-0 ⚠ Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 4 % ≤ C < 10 %	1-<3%
CAS: 37971-36-1 EINECS: 253-733-5	acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique ⚠ Met. Corr. 1, H290; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	1-<3%
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu		
agents de surface amphotères, phosphonates, agents de surface non ioniques		<5%
parfums, limonene		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:** Enlever les vêtements sales**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**Après contact avec la peau:**

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne laisser vomir le sujet spontanément que s'il est totalement conscient.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

la sensibilisation

Migraine

Vertiges

Fatigue

Troubles gastro-intestinaux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 12

(suite page 4)

Date d'impression : 12.02.2021

Numéro de version 9.00

Révision: 16.09.2020

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 3)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL**CAS: 147170-44-3 propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes**

Oral	DNEL	7,5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	7,5 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects) 12,5 mg/kg (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	44 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)

CAS: 37971-36-1 acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

Oral	DNEL	2,1 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
	DNEL	65 mg/kg bw/day (consumer) (short-term systematic effects)
Dermique	DNEL	40 mg/bw/day (consumer) (short-term systematic effects) 80 mg/bw/day (worker) (short-term systematic effects)
	DNEL	2,1 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects) 4,5 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
	DNEL	3,7 mg/kg (consumer) (longterm systematic effects)
	DNEL	79 mg/kg (consumer) (short-term systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	15 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)
	DNEL	158 mg/m ³ (worker) (short-term systematic effects)

PNEC**CAS: 147170-44-3 propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes**

PNEC	3.000 mg/l (STP) 0,0135 mg/l (water (fresh water)) 0,00135 mg/l (water (sea water))
PNEC	1 mg/kg (sediment (fresh water)) 0,1 mg/kg (sediment (sea water)) 0,8 mg/kg (soil)

CAS: 37971-36-1 acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

Oral	PNEC	90 mg/kg food (Secondary poisoning)
	PNEC	50,4 mg/l (sewage plant) 10,42 mg/l (water (intermittent release)) 3,33 mg/l (water (fresh water)) 0,33 mg/l (water (sea water))
	PNEC	1,47 mg/kg (sediment (fresh water)) 0,49 mg/kg (soil)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 4)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection des mains: Gants de protection

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

[EN 374]

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 4 (<240min)

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	incolore - la lumière rouge
Odeur:	Sulfurique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C:	5,1 - 5,3
------------------------------	-----------

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C (CAS: 7732-18-5 eau)

Point d'éclair	Non applicable.
-----------------------	-----------------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

Température d'inflammation:	Non déterminé.
------------------------------------	----------------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (CAS: 7732-18-5 eau)
------------------------------------	-----------------------------

Densité à 20 °C:	1,10 - 1,12 g/cm ³
-------------------------	-------------------------------

Densité relative	Non déterminé.
-------------------------	----------------

Densité de vapeur:	Non déterminé.
---------------------------	----------------

Taux d'évaporation:	Non déterminé.
----------------------------	----------------

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
--	----------------------

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
---	----------------

Viscosité:

Temps d'écoulement à 20 °C	18 - 22 s (DIN EN ISO 2431/4mm)
-----------------------------------	---------------------------------

9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune réaction dangereuse connue.

10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

(suite page 6)

Date d'impression : 12.02.2021

Numéro de version 9.00

Révision: 16.09.2020

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 5)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**10.5 Matières incompatibles:** les agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Gaz nitreux

Dioxyde de soufre

Acide sulfurique

Oxydes phosphorés (par exemple: P205)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral ATE 1.000-2.000 mg/kg (Additivity formula)

Dermique ATE >5.000 mg/kg (Additivity formula)

CAS: 367-51-1 Thioglycolate de Sodium en solution (46%)

Oral LD50 200-500 mg/kg (rat) (OECD 423 (Conc. 46%))

Dermique LD50 1.000-2.000 mg/kg (rat) (OECD 402 (Conc. 98%))

CAS: 147170-44-3 propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

CAS: 37971-36-1 acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

Dermique LD50 >4.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité par administration répétée**CAS: 37971-36-1 acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique**

Oral NOAEL 90 d 424 mg/kg (rat) (OECD 408, 90d, target organ: liver)

632 mg/kg (Ratte) (OECD 408, 90d, target organ: liver)

NOEC / 14 d >1.042 mg/kg (Danio rerio) (OECD 204)

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Valeurs déterminantes pour la classification:**CAS: 37971-36-1 acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique**

Oral NOAEL 1.000 mg/kg/day (rat) (OECD 414)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

Date d'impression : 12.02.2021

Numéro de version 9.00

Révision: 16.09.2020

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aquatique:

CAS: 367-51-1 Thioglycolate de Sodium en solution (46%)

LC50 / 96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203 (Subs. thioglycolic acid))
LC50 / 48h	880 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412 / 15 (Subs. thioglycolic acid))
EC50 / 48h	38 mg/l (Daphnia magna) (84/449/EWG (Subs. thioglycolic acid))
EC50 / 72h	13 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 (Subs. thioglycolic acid))

CAS: 147170-44-3 propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes

LC 50	>1-10 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC0	>100 mg/l (Pseudomonas putida) (OECD 209)
EC50	>1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
	>1-10 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC	≤1 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD210)
	≤1 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)

CAS: 37971-36-1 acide 2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylique

NOEC/NOEL	1.000 mg/l (rat)
-----------	------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances tensioactives contenues dans le produit satisfont aux exigences de la réglementation européenne sur les détergents (EC/648/2004) pour la biodégradabilité ultime des tensioactifs dans les détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 367-51-1 Thioglycolate de Sodium en solution (46%)

log POW	≤2,99 log POW (20°C OECD 107 (thioglycolic acid))
---------	---

12.4 Mobilité dans le sol

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

 Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

(suite page 8)

FR

Date d'impression : 12.02.2021

Numéro de version 9.00

Révision: 16.09.2020

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 7)

15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

néant

IMDG, IATA

néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant:

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Ordonnances européennes :

EC/1907/2006 (REACH)

EC/1272/2008 (CLP)

EC/648/2004

Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(AwSV 18.04.2017)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.02.2021

Numéro de version 9.00

Révision: 16.09.2020

Nom du produit: SONAX XTREME Nettoyant pour Jantes PLUS

(suite de la page 8)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale Sensibilisation cutanée	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
NOEL = No Observed Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
LC = letal Concentration
EC50 = half maximal effective concentration
log POW = Octanol / water partition coefficient
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
ATE: acute toxicity estimate
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
IOELV = indicative occupational exposure limit values
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

Historique de la version et avis de modifications: Remplace la version 8.00.
*** Données modifiées par rapport à la version précédente**